



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 148/2022
SÉANCE N° 8 DU 19 DÉCEMBRE 2022

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DE PROJET DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 13 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Danielle Guillaume-Caous, Fabienne Le Ridou, Chantal Marcadé, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 14), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 51), Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 11), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Paul Le Gal-Huamé, Noémie Coquereau, Marie-Cécile Clavreul, Julien Brocaïl, Gérard Travers.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Fabien Robin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Florian Bercault, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Céline Loiseau a donné pouvoir à Antoine Caplan, Marjorie François a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Christine Droguet a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Samia Sultani a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, James Charbonnier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Mickaël Marquet, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Corinne Segretain a donné pouvoir à Pierre Besançon, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Yannick Borde, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Anthony Roullier est représenté par Danielle Guillaume-Caous (suppléante), Damien Richard est représenté par Chantal Marcadé (suppléante).

Isabelle Fougeray et Marcel Blanchet ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DE PROJET RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

Rapporteur : Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L581-14, L581-14-1 et R581-79,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L103-2,

Vu le Règlement Local de Publicité intercommunal de Laval Agglomération actuellement en vigueur,

Vu la conférence intercommunale des Maires qui s'est tenue le 17 septembre 2020 sur les modalités de concertation de la population et de collaboration avec les communes,

Vu la délibération de prescription de la révision du Règlement Local de Publicité intercommunal du 28 septembre 2020 définissant les objectifs et les modalités de concertation de la population et de collaboration avec les communes,

Vu les débats sur les orientations générales du RLPi ayant eu lieu au sein de certains conseils municipaux et le 30 juin 2022 au sein du Conseil communautaire,

Vu le dossier du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal,

Considérant la fusion de Laval Agglomération et de la Communauté de communes du Pays de Loiron au 1^{er} janvier 2019,

Considérant la volonté des élus communautaires d'élaborer une politique de protection du cadre de vie à l'échelle du nouveau territoire de Laval Agglomération,

Considérant la nécessité de réviser le RLPi de Laval Agglomération qui ne couvre, actuellement, que 20 communes du territoire,

Que la concertation relative à la révision du RLPi s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L103-2 du code de l'urbanisme et aux modalités définies par le conseil communautaire,

Que les travaux de coconstruction avec les communes et les différents partenaires, ainsi que la concertation avec le public, ont permis d'élaborer un Règlement Local de Publicité intercommunal qui v concilier cadre de vie et liberté d'expression des acteurs économiques,

Après avis de la commission aménagement, habitat, politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire arrête le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de Laval Agglomération, présenté dans le dossier joint à la présente délibération.

Article 2

Le conseil communautaire dresse le bilan de la concertation présenté dans le document ci-annexé.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Pierrick Guesné et Chantal Grandière).

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221219-S8-CC-148-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Mise en ligne : le 23-12-22